

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Gourdon  
CREYSSE - Commune

## **Procès-verbal séance 5 septembre 2024**

Le jeudi 05 septembre 2024 à 18h00, dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 29 août 2024, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

**Secrétaire de la séance :** Laurent WIRTH

**Présents :** Guy FLOIRAC, Jean-Pierre BAULT, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Pierre CIRCAL, Francis FOLLET, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Laurent WIRTH, Catherine TOUTIN

**Représentés :** Martine BOURNET représentée par Françoise LAVAUD

**Absents et excusés :**

### **Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du précédent procès-verbal
- Délibération : Adhésion de la commune de Pinsac au SMECMVD (Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne)
- Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023
- Délibération : Exonération taxe foncière des entreprises, dans le cadre du nouveau zonage "France Ruralités Revitalisation"
- Délibération : Attribution subvention à l'association Art'zimut pour le projet "Épicerie culturelle"
- Évolution du poste Adjoint administratif territorial
- Divers

Ouverture de la séance à 18h05.

Validation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

Arrivée de Pierre CIRCAL à 18h10.

## **Délibérations du conseil**

**EXONÉRATION EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PRÉVUE À L'ARTICLE 1466 G DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS (N° DE\_2024\_27)**

Délibération : adoptée

pour: 8 contre: 1 abstention: 1

Le nouveau zonage « France, Ruralités, Revitalisation » offre à la commune la possibilité d'exonérer la taxe foncière bâti (pour 5 ans, suivis de trois ans de dégressivité) aux entreprises qui s'installent et à celles reprennent des entreprises existantes.

**ADHESION DE LA COMMUNE DE PINSAC AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE (SMECMVD) (N° DE\_2024\_25)**

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

La commune de Pinsac, rattachée jusqu'à présent au syndicat de Saint-Sozy pour une partie de son réseau souhaite, en raison d'un problème de personnel, être rattachée au SMECMVD.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023 (N° DE\_2024\_26)**

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

**ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION "ART'ZIMUT" - DM n°01 (N° DE\_2024\_28)**

Délibération : adoptée

pour: 8 contre: 0 abstention: 2

## **Évolution du poste Adjoint administratif territorial**

La secrétaire de mairie actuelle partant prochainement à la retraite, le poste de l'Adjoint administratif territorial passera à 30h administratives à compter du 1er février 2025. En attendant, les heures effectuées en plus de ses 22h actuelles seront rémunérées en heures complémentaires (sans dépasser 27h/semaine). Son nouvel emploi du temps comporte 3 jours en présentiel les lundi, jeudi, vendredi, et 1 jour en télétravail le mardi. Sa présence aux séances du Conseil Municipal sera rétribuée en heures de récupération. Il reste à trouver un agent pour les 2h de ménage. La recherche est infructueuse pour le moment.

## Divers

- La plaque au nom de Jean-Pierre Saurie pour la salle du moulin n'étant pas prête, l'inauguration est reportée à l'année prochaine.
- L'administré n'ayant pas payé sa facture d'assainissement a saisi la commission de surendettement.
- La mairie ayant reçu une lettre d'un administré, toujours pour la problème de la vitesse sur la RD23, il a été décidé de lui proposer de venir pour en discuter avec les membres du Conseil Municipal avant l'ouverture de la prochaine séance.
- Une administrée a fait un courrier à la mairie pour un problème d'humidité dans sa cuisine qui serait causée par le toit de l'église. Le maire a prévenu notre assurance Groupama qui a ouvert un dossier. Il appartient à l'administrée de faire une déclaration à sa propre assurance en vue d'une expertise.
- La demande d'une association en vue d'obtenir une subvention pour l'achat d'une baignoire pour une unité de soins palliatifs de Cahors a été rejetée à l'unanimité.
- La mairie souhaite adhérer au service santé-prévention du CDG du Lot. une délibération sera prise lors de la prochaine séance.
- Cauvaldor a refusé le transfert de compétence pour la police de la publicité extérieure mais a proposé son assistance.
- *Des contacts ont été pris avec des communes voisines pour la mise en place d'autres bacs et de totems sur le modèle de ceux de Creysse, ainsi que pour l'organisation d'une course de barques. Des courses inter-villages sont envisagées. Cela concernerait Martel, Saint Denis, Floirac, Montvalent, Meyronne et Saint-Sozy. Des subventions de Cauvaldor seraient possibles. Des contacts ont été pris également avec Creysse en Dordogne. Une association a été montée pour apprendre à construire des barques. Ces actions sont importantes pour définir une identité locale centrée sur la Dordogne.*

La séance a été levée à 20h.

Guy FLOIRAC  
Président de séance



Laurent WIRTH  
Secrétaire de séance

